



Construction neuve sous évaluée

Par **Philippe50**, le **28/04/2020** à **09:46**

Bonjour,

j'ai contacté un maître d'oeuvre pour la construction d'une maison.

Sa mission était de réaliser l'avant projet, de faire l'estimation globale, de déposer le permis de construire et de réaliser les plans d'exécution des différents corps de métier. J'ai signé un devis pour ces prestations de 7000€. Le budget donné était de 250 000€.

Le permis de construire a été accepté et les devis sont arrivés. Le problème est que le devis maçonnerie le moins élevé est largement supérieur à l'estimation (environ + 40%). Si bien que le coût hors eau hors air de la construction se situe à 200 000€ au lieu des 150 000€ prévus.

Avec un tel dérapage et sans compter les autres artisans nous allons largement dépasser notre budget qui est d'ailleurs remis en cause. J'ai demandé au maître d'oeuvre des explications qui s'est défendu en prétextant que les maçons pratiquaient des tarifs exorbitants et qu'il ne pouvait rien faire. Depuis il ne répond plus ni aux mails ni aux appels téléphoniques.

Que pouvons nous faire sachant que nous avons déjà engagé des frais (bornage, étude de sol, maître d'oeuvre....) pour 6000 € ?.

A-t-il une responsabilité au niveau de son estimation ?

Notre confiance étant rompue, quel tribunal est-il compétent et pour quel motif ? (Sous estimation des travaux ?).

Merci d'avance pour vos précieux conseils